

Le développement d'une culture de sécurité des soins au sein des équipes et des structures

- > la pratique du « **retour d'expérience** » entre les professionnels afin de progresser collectivement
- > la valorisation du travail « **en équipe** » et « **pluriprofessionnel** », devenue la règle pour de nombreuses prises en charge
- > l'appropriation des enjeux et des méthodes de la sécurité des soins dès la formation initiale, pour tous les professionnels, avec des **méthodes d'apprentissage innovantes** dont celles de la « **simulation en santé** »
- > l'actualisation continue et adaptée des aptitudes des professionnels à maîtriser les risques auxquels ils sont confrontés
- > l'attitude pro-active du **management** en matière de sécurité des soins dans les établissements de santé
- > l'accompagnement des établissements, des professionnels et des agences régionales de santé (ARS) dans la mise en œuvre de projets porteurs de sécurité et de qualité des soins

Une participation accrue à la recherche en sécurité des soins et une amélioration de la sécurité des personnes participant à la recherche clinique

- > la promotion d'appels à projets sur la sécurité des soins et le soutien à des projets de **recherche pluridisciplinaire** en sécurité des soins
- > à la faveur de la loi relative aux recherches impliquant la personne humaine, adoptée le 5 mars 2012
 - améliorer l'identification et le traitement des risques au cours des essais cliniques
 - renforcer la formation des porteurs de projet
 - bâtir une **pédagogie** en direction des professionnels et des usagers sur les enjeux des essais cliniques

Avec le PNSP, engageons-nous pour des soins plus sûrs !

www.sante.gouv.fr/pnsp



Engageons-nous pour des soins plus sûrs !

programme national pour la sécurité des patients 2013 / 2017



Le programme national pour la sécurité des patients, c'est :

- > une approche globale de la sécurité des soins pour mobiliser les professionnels de santé et les usagers
- > 4 orientations prioritaires et des objectifs ciblés sur 5 ans, pour développer une culture de sécurité

Son lancement, en février 2013, représente une étape importante dans le déploiement de la politique nationale de sécurité et de qualité des soins.

Pourquoi un programme national pour la sécurité des patients ?

- > l'activité de soins est complexe, tant au regard des techniques médicales que de la coordination qu'elle requiert
- > l'activité de soins comporte des risques : risques d'infections associées aux soins, risques spécifiques à l'acte invasif ou à la prise en charge médicamenteuse, risques inhérents à l'organisation des soins...

Contribuer à la réduction des risques

La prévention vise à anticiper les risques pour les éviter dans la mesure du possible et, s'ils surviennent, pour en atténuer les conséquences.

Le programme national pour la sécurité des patients constitue un socle à partir duquel les politiques de sécurité des soins pourront s'articuler entre elles et se renforcer mutuellement.

L'identification puis l'analyse des événements indésirables, à partir du « retour d'expérience » des professionnels, correspondent à des étapes clés d'une bonne gestion des risques. Elles sont des sources irremplaçables d'information, d'apprentissage et d'amélioration des pratiques, individuellement et en équipe.

A l'heure où les parcours de soins s'organisent autour d'interfaces et de collaborations de plus en plus étroites entre professionnels, une politique de sécurité des soins partagée par l'ensemble des acteurs est indispensable, au delà des caractéristiques des métiers et des spécialités.

Le programme national pour la sécurité des patients (PNSP) intervient pour que les professionnels de santé développent **ensemble** des compétences toujours plus effectives au service de la sécurité des patients.

Le programme s'adresse donc aux professionnels et aux patients.

Les patients doivent participer plus activement à la sécurité de leur prise en charge. L'implication des représentants des usagers dans les questions relatives à la sécurité des soins doit elle aussi être renforcée.

Comment ce programme a-t-il été conçu ?

Le programme est un projet porté par le ministère chargé de la santé, auquel la haute autorité de santé (HAS) est associée. Il vise à renforcer et à rendre plus lisible, pour l'ensemble du public, la cohérence des actions en matière de sécurité des soins, aux niveaux national, régional et local.

Quelles priorités d'action ?

Une place accrue pour le patient en matière de sécurité des soins

- > un **partenariat** renforcé entre le patient et le soignant
 - favoriser la participation active du patient à la sécurité de son parcours de soins
 - faciliter la possibilité, pour le patient, de signaler une anomalie
 - former les professionnels de santé au partenariat soignant-soigné (savoir écouter, savoir expliquer, savoir se comporter)
- > une meilleure **information** du patient
 - diffuser des indicateurs rendant compte de l'implication des structures de santé et des professionnels libéraux en matière de sécurité des soins
 - mieux communiquer avec le patient pour garantir la bonne continuité de la prise en charge lors de sa sortie d'établissement
- > des **représentants des usagers** davantage **associés** à la politique de sécurité des soins

Une meilleure prise en compte des événements indésirables associés aux soins

- > une amélioration de la déclaration et de la prise en compte des événements indésirables associés aux soins, dans **une logique individuelle et collective d'apprentissage et d'amélioration des pratiques**
- > la promotion de la déclaration, de l'analyse et du suivi des événements indésirables graves
- > la promotion de la réalisation de « **retours d'expérience** » et d'**analyses des causes profondes** ; l'accompagnement des professionnels et des établissements dans cette démarche
- > l'organisation d'un **retour d'information** sur ces événements indésirables, pour contribuer à leur compréhension, à la réduction des risques et à l'amélioration des pratiques

Un partenariat renforcé entre le patient et le soignant